CLS BORDEAUX MÉTROPOLE

Bègles

INDICATEURS DE SANTÉ

Le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence régionale de santé (ARS) et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.
Dans le cadre du CLS de Bordeaux Métropole, l'Observatoire régional de la santé de Nouvelle-Aquitaine (ORS-NA) a élaboré des fiches communales d'indicateurs de santé. Ainsi, une fiche pour chacune des 28 communes de la Métropole a été éditée rassemblant les principaux indicateurs liés à la santé et ses déterminants.

29 669 habitants

4 % de la population de Bordeaux Métropole

Indice de défaveur sociale (FDep) 2015 à l'échelle des IRIS sur le territoire de Bordeaux Métropole

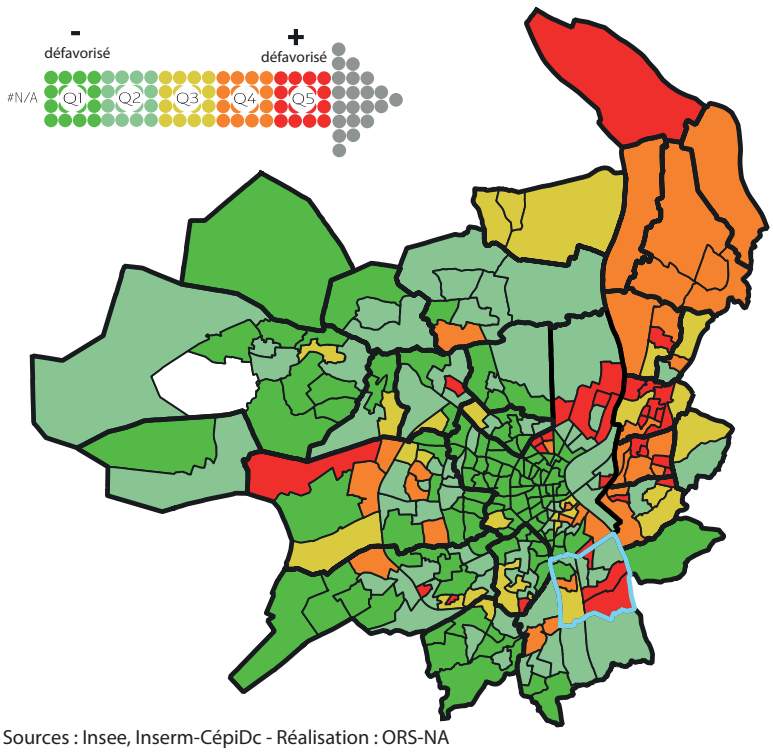

Sources : Insee, Inserm-CépiDc - Réalisation : ORS-NA

INDICATEUR DE DÉFAVEUR SOCIALE

Q3

Élaboré par l'Inserm, l'indice de défaveur sociale (FDep) est un indicateur composite qui permet de caractériser la situation socio-économique des familles pour rendre compte des disparités territoriales. Calculé pour l'ensemble des communes de France, il permet ainsi de définir des quintiles de population en fonction du niveau de désavantage social. Les 20 % de la population habitant dans les communes les moins défavorisées de France font partie du premier quintile (Q1), les 20 % de la population habitant dans les communes les plus défavorisées font partie du dernier quintile (Q5). Cet indice est également disponible au niveau infra-communal à l'échelle des IRIS (Ilôts Regroupés pour l'Information Statistique).
La valeur présentée ci-dessus indique le quintile auquel appartient la commune selon les données de 2015 concernant l'indice de défaveur sociale et la carte ci-contre présente les indices au niveau des IRIS pour les communes de Bordeaux Métropole.

Observatoire Régional de la Santé

POPULATION

Avant toute action sur un territoire, il est important de prendre en compte la population qui y réside, que ce soit en termes d'effectifs, d'évolution mais également de structure par âge. La composition des foyers est également un déterminant important qui peut influencer la qualité de vie et l'état de santé des populations. L'analyse de ces facteurs démographiques est nécessaire pour développer des actions de santé qui répondent aux besoins des territoires.

	BÈGLES						BÈGLES		
	ANNÉE	EFFECTIF	TAUX	POSITION	TAUX FRANCE HEXAGONALE	TAUX BORDEAUX MÉTROPOLE	ANNÉE	TAUX VALEUR	TAUX ÉVOLU-TION
1. Nombre d'habitants	2018	29 669					2008	24 999	++
2. Évolution anuelle moyenne	2013-18	713	2,59	●	0,35*	1,3	2008-13	0,9	++
3. Évolution annuelle moyenne due au solde migratoire	2013-18	583	2,12	●	0,07	0,9	2008-13	0,48	++
4. 0-5 ans[1]	2018	2 167	7,3	●	6,8	6,4	2008	6,9	+
5. 6-17 ans[1]	2018	4 006	13,5	●	14,8	13,1	2008	13,6	=
6. 18-24 ans[1]	2018	2 885	9,7	●	8,0	13,0	2008	7,7	++
7. 25-64 ans[1]	2018	15 644	52,7	●	50,4	51,0	2008	54,9	=
8. 65 ans et plus[1]	2018	4 967	16,7	●	20,0	16,5	2008	17,0	=
9. Nombre de ménages	2018	13 847					2008	11 351	++
10. Ménages - couple sans enfant[2]	2018	3 195	23,1	●	26,3	21,6	2008	26,5	-
11. Ménages - couple avec enfant(s) de moins de 25 ans[2]	2018	3 182	23,0	●	25,3	20,9	2008	24,3	-
12. Ménages - personne seule[2]	2018	5 272	38,1	●	36,9	44,6	2008	34,9	+
13. Familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans[3]	2018	1 469	32,9	●	25,2	29,5	2008	29,4	+

* France entière

1 - % de la population totale / 2 - pour 100 ménages / 3 - pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans

● TRÈS INFÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE (- 20 % ET EN-DEÇÀ) / ● INFÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE (COMPRIS ENTRE - 20 % ET - 10 %) / ● AUTOUR DE LA MOYENNE NATIONALE (COMPRIS ENTRE - 10 % ET + 10 %) OU DIFFÉRENCE NON SIGNIFICATIVE / ● SUPÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE (COMPRIS ENTRE + 10 % ET + 20 %) / ● TRÈS SUPÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE (+ 20 % ET AU-DELÀ).

ÉTAT DE SANTÉ

L'état de santé de la population du territoire est présenté principalement en fonction d'indicateurs relatifs à la mortalité et aux maladies chroniques, à travers le dispositif des affections de longue durée (ALD). Les taux standardisés permettent de comparer, à structure par âge égale, la situation de la commune à celle observée sur l'ensemble de la France hexagonale. Pour les affections de longue durée, sont présentées les prévalences (nombre de personnes concernées par une ALD pour une année) et les incidences (nombre de personnes nouvellement admises dans le système des ALD).

	BÈGLES						BÈGLES		
	ANNÉE	EFFECTIF	TAUX	POSITION	TAUX FRANCE HEXAGONALE	TAUX BORDEAUX MÉTROPOLE	ANNÉE	TAUX VALEUR	TAUX ÉVOLUTION
14. Bénéficiaires pris en charge en ALD[1]	2019	4 968	1843,0	●	1 829,5	1866,0	2015	1612,2	+
15. Bénéficiaires admis en ALD[2]	2016-19	692	256,5	●	266,7	265,0	2006-09	206,7	++
16. Décès[3]	2012-16	230	831,8	●	863,4	780,2	2002-06	1100,5	--
17. Décès prématurés (avant 65 ans)[3]	2012-16	49	225,9	●	193,5	176,7	2002-06	262,3	=
18. Décès évitables par action de prévention[3]	2012-16	31	138,8	●	127,2	109,6	2002-06	176,3	--
19. Décès évitables par traitement[3]	2012-16	12	54,4	●	57,6	51,2	2002-06	97,9	--
20. Décès par accident de la vie courante[3]	2012-16	8	27,8	●	34,0	29,2	2002-06	43,4	--
-----PRINCIPALES PATHOLOGIES									
21. Bénéficiaires pris en charge pour un cancer[2]	2020	1 066	397,5	●	392,5	449,5	2012	321,6	++
22. Bénéficiaires admis en ALD pour un cancer[2]	2016-19	149	56,9	●	58,4	59,2	2006-09	50,7	=
23. Décès par cancer[3]	2012-16	63	241,7	●	240,8	225,7	2002-06	317,2	--
24. Bénéficiaires pris en charge pour une maladie cardio-vasculaire[2]	2020	1 602	583,4	●	617,5	596,4	2012	477,9	++
25. Bénéficiaires admis en ALD pour une maladie cardio-vasculaire[2]	2016-19	194	72,7	●	80,4	75,2	2006-09	48,3	++
26. Décès par maladie cardio-vasculaire[3]	2012-16	58	202,6	●	213,7	180,0	2002-06	304,4	--
27. Bénéficiaires pris en charge pour une maladie respiratoire[2]	2020	202	75,7	●	59,5	65,2	2012	59,2	++
28. Bénéficiaires admis en ALD pour une maladie respiratoire[2]	2016-19	21	7,9	●	6,4	7,0	2006-09	4,6	++
29. Décès par maladie respiratoire[3]	2012-16	13	46,4	●	58,8	51,5	2002-06	77,7	--
30. Bénéficiaires pris en charge pour un diabète[2]	2020	1 155	432,2	●	471,5	408,9	2012	328,5	++
31. Bénéficiaires admis en ALD pour un diabète[2]	2016-19	102	38,9	●	41,0	34,9	2006-09	30,0	++
32. Bénéficiaires pris en charge en ALD pour une BPCO*[2]	2020	60	23,3	●	17,6	22,5	2012	13,8	++
33. Bénéficiaires pris en charge en ALD pour asthme[2]	2020	82	29,7	●	24,8	27,3	2012	25,3	=
34. Bénéficiaires d'au moins 3 remboursements d'antiasthmatiques[4] dans l'année	2020	1 581	51,6	●	48,9	52,4			

* **BPCO** : bronchopneumopathie chronique obstructive

1 - taux standardisés pour 10 000 consommateurs de soins / 2 - taux standardisés pour 10 000 habitants / 3 - taux standardisés pour 100 000 habitants / 4 - taux standardisés pour 1 000 consommateurs de soins

Note : pour les incidences ALD et les décès, l'effectif correspond au nombre annuel moyen de cas.

OFFRE DE SOINS LIBÉRALE ET RECOURS AUX SOINS

Pouvoir disposer de données actualisées et fiables sur les professionnels de santé est devenu un enjeu important pour les collectivités, notamment pour anticiper certaines démarches qui pourraient permettre de maintenir ou développer une offre (aide à la création de maison de santé, développement de l'attractivité du territoire, recherche de logements ou locaux...). La question de l'accès aux soins est cependant complexe et ne peut se limiter au dénombrement de professionnels sur un territoire, en partie en raison des multiples formes d'exercice qui peuvent exister. C'est dans ce sens que sont présentés les indicateurs liés à l'accessibilité potentielle localisée (APL), la proportion de professionnels en fonction des secteurs de conventionnement (les professionnels en secteur 1 ne pratiquent pas de dépassement d'honoraires) et les taux de recours aux professionnels de santé.

	BÈGLES						BÈGLES		
	ANNÉE	EFFECTIF	TAUX	POSITION	TAUX FRANCE HEXAGONALE	TAUX BORDEAUX MÉTROPOLE	ANNÉE	TAUX VALEUR	TAUX ÉVOLUTION
OFFRE DE SOINS LIBÉRALE									
35. Médecins généralistes[1]	2020	31	104,5	🟢	87,5	128,7	2010	112,0	-
36. Médecins de 60 ans ou plus[2]	2020	8	25,8	🟢	32,3	25,4	2010	10,7	++
37. Médecins généralistes en secteur 1[2]	2020	28	93,3	⚫	93,0	95,2	2018	93,1	=
38. APL aux médecins généralistes (consultations par an par habitant)	2019		6,2	🟢	3,9*	nd	2017	6,3	=
39. Pédiatres[3]	2020	3	59,2	🟢	22,7	51,8	2012	49,2	++
40. Chirurgiens-dentistes[1]	2020	19	64,0	🟢	53,2	76,9	2010	60,0	+
41. Gynécologues[4]	2020	1	7,6	🔴	16,4	38,2	2012	8,9	-
42. Gynécologues en secteur 1[2]	2020	1	100,0	🟢	30,2	28,0	2018	100,0	=
43. Sages-femmes[5]	2020	3	40,5	🟠	48,6	46,2	2012	50,4	--
44. APL aux sages-femmes (nombre d'ETP pour 100 000 femmes)	2019		29,5	🟢	18,0*	nd	2017	26,5	+
45. Infirmiers[1]	2020	77	259,5	🟢	148,4	194,6	2010	172,0	++
46. APL aux infirmiers (nombre d'ETP pour 100 000 habitants)	2019		283,0	🟢	152,0*	nd	2017	267,7	+
47. Masseurs-kinésithérapeutes[1]	2020	41	138,2	🟢	109,2	171,4	2010	120,0	++
48. APL aux masseurs-kinésithérapeutes (nombre d'ETP pour 100 000 habitants)	2019		200,9	🟢	105,0*	nd	2017	180,3	+
49. Orthophonistes[1]	2020	13	43,8	🟢	31,2	48,8	2015	42,1	=
RECOURS AUX SOINS									
50. Bénéficiaires de 16 ans ou plus du RG** sans médecin traitant déclaré[6]	2020	2 260	9,3	⚫	10,3*	10,7	2018	8,9	=
51. Bénéficiaires de 16 ans ou plus du RG** sans recours aux soins au cours des 24 derniers mois[6]	2020	1 981	8,2	🟢	9,4*	8,6	2018	5,4	++
52. Bénéficiaires de 16 ans ou plus du RG** n'ayant pas eu d'acte de généraliste sur les 24 derniers mois[6]	2020	4 266	17,6	🟢	20,1*	19,2	2018	10,3	++
53. Bénéficiaires de 16 ans ou plus du RG** n'ayant pas eu d'acte réalisé par un dentiste sur les 24 derniers mois[6]	2020	10 787	44,4	⚫	47,5*	43,7	2018	40,1	+

🔴 TRÈS INFÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE (- 20 % ET EN-DEÇÀ) / 🟠 INFÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE (COMPRIS ENTRE - 20 % ET - 10 %) / ⚫ AUTOUR DE LA MOYENNE NATIONALE (COMPRIS ENTRE - 10 % ET + 10 %) OU DIFFÉRENCE NON SIGNIFICATIVE / 🟢 SUPÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE (COMPRIS ENTRE + 10 % ET + 20 %) / 🟢 TRÈS SUPÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE (+ 20 % ET AU-DELÀ).

	BÈGLES						BÈGLES		
	ANNÉE	EFFECTIF	TAUX	POSITION	TAUX FRANCE HEXAGONALE	TAUX BORDEAUX MÉTROPOLE	ANNÉE	TAUX VALEUR	TAUX ÉVOLUTION
54. Bénéficiaires femmes de 20 à 64 ans du RG n'ayant pas eu d'acte réalisé par un gynécologue sur les 24 derniers mois[6]	2020	4 013	42,2	●	46,5*	35,2	2018	39,4	+
55. Femmes de 50 à 74 ans ayant participé au dépistage organisé du cancer du sein[7]	2020-21	2 657	62,6	●	61,5	64,4			
56. Personnes de 50 à 74 ans ayant participé au dépistage organisé du cancer du côlon-rectum[7]	2020-21	1 975	29,0	●	30,8	30,5			

* France entière / **RG : régime général
1 - pour 100 000 habitants / 2 - pour 100 professionnels de santé / 3 - pour 100 000 enfants de moins de 15 ans / 4 - pour 100 000 femmes de plus de 15 ans / 5 - pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans / 6 - pour 100 bénéficiaires du régime général / 7 - pour 100 personnes invitées au dépistage organisé

SANTÉ MENTALE

La santé mentale est une composante essentielle de la santé et représente bien plus que l'absence de troubles ou de handicaps mentaux. Selon l'OMS, la santé mentale est un « état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ». La question du bien-être des habitants est une question centrale pour tous les élus et les équipes municipales sont confrontées quotidiennement aux besoins en santé mentale de leur population. Ces quelques données permettent d'objectiver le nombre de personnes *a minima* concernées par une problématique de santé mentale.

	BÈGLES						BÈGLES		
	ANNÉE	EFFECTIF	TAUX	POSITION	TAUX FRANCE HEXAGONALE	TAUX BORDEAUX MÉTROPOLE	ANNÉE	TAUX VALEUR	TAUX ÉVOLUTION
57. Psychiatres libéraux[1]	2020	4	13,5	●	10,4	33,0	2012	12,0	+
58. Personnes ayant consulté un psychiatre dans l'année[2]	2019	1 177	3,7	●	2,5	4,1			
59. Bénéficiaires pris en charge en ALD pour affections psychiatriques de longue durée[3]	2020	907	323,6	●	252,9	397,2	2012	233,8	++
60. Bénéficiaires admis en ALD pour affections psychiatriques de longue durée[3]	2016-19	85	29,7	●	25,2	33,8	2006-09	21,8	++
61. Personnes prises en charge pour une maladie psychiatrique[4]	2019	1 057	38,2	●	36,7	46,7			
62. Personnes prises en charge pour troubles psychotiques[4]	2019	161	5,6	●	7,0	8,5			
63. Personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur[4]	2019	636	23,1	●	20,5	26,7			
64. Personnes prises en charge pour déficience mentale[4]	2019	30	1,1	●	2,0	1,8			
65. Personnes prises en charge pour troubles addictifs[4]	2019	191	6,8	●	6,5	7,9			
66. Personnes prises en charge pour autres troubles psychiatriques[4]	2019	213	7,7	●	6,2	8,9			
67. Personnes traitées par psychotropes[4]	2019	3 140	115,0	●	106,1	114,6			
68. Hospitalisations pour tentative de suicide[5]	2020	34	12,4	●	10,9	15,6			

1 - pour 100 000 habitants / 2 - taux standardisés pour 100 consommateurs de soins / 3 - taux standardisés pour 10 000 habitants / 4 - taux standardisés pour 1 000 consommateurs de soins / 5 - taux standardisés pour 10 000 consommateurs de soins de 10 ans ou plus

DÉTERMINANTS DE SANTÉ

Les déterminants de la santé désignent tous les facteurs qui influencent l'état de santé de la population, sans nécessairement être des causes directes de problèmes particuliers ou de maladies. Les déterminants de la santé sont associés à quatre champs : les caractéristiques individuelles, les milieux de vie, les systèmes administrés par l'État et ses partenaires (système éducatif, système de santé, aménagement du territoire...) et le contexte global (politique, économique, social...). Compte tenu du caractère multidimensionnel de la santé des individus, il est important pour améliorer l'état de santé d'une population de collaborer avec des partenaires d'autres secteurs d'activités (éducation, emploi, alimentation, logement, transport, environnement, etc.) pour être en mesure d'agir sur celle-ci.

	BÈGLES						BÈGLES		
	ANNÉE	EFFECTIF	TAUX	POSITION	TAUX FRANCE HEXAGONALE	TAUX BORDEAUX MÉTROPOLE	ANNÉE	TAUX VALEUR	TAUX ÉVOLUTION
---Revenus									
69. Médiane du revenu disponible par UC** *(en euros)*	2018	21 570		●	21 730	22760	2012	19 520	+
70. 1er décile du revenu disponible par UC** *(en euros)*	2018	11 760		●	11 500	11620	2012	11 253	=
71. Ménages fiscaux imposés[1]	2018		54,0	●	51,7	56,3	2012	66,0	--
72. Taux de pauvreté (seuil à 60 % du revenu médian)	2018		14,0	●	14,6	14,0	2012	12,0	++
73. Personnes bénéficiaires du RSA**[2]	2020	1 700	8,7	●	9,0	8,9	2017	10,2	--
74. Allocataires de l'AAH**[3]	2020	607	3,4	●	3,1	3,2	2012	3,5	=
75. Bénéficiaires du RG** bénéficiant de la complémentaire santé solidaire (CSS) non participative[4]	2020	2 457	8,3	●	nd	8,8	2018	9,2	-
76. Allocataires d'une allocation logement (APL**, ALS** et ALF**)[1]	2020	3 859	27,9	●	21,1	31,7	2012	24,8	+
77. Allocataires de l'ASF**[5]	2020	384	8,6	●	8,1	8,8	2011	8,6	=
78. Chômeurs de 15 à 64 ans (et taux de chômage)	2018	2 116	14,2	●	13,0	13,4	2008	10,8	++
79. Actifs de 25-64 ans en emploi précaire[6]	2018	2 466	23,6	●	23,4	22,5	2008	23,1	=
80. Actifs de 15 ans ou plus « ouvriers »[7]	2018	2 079	16,0	●	20,0	13,9	2008	21,2	--
81. Actifs de 15 ans ou plus « cadres ou professions intellectuelles supérieures »[7]	2018	2 546	19,6	●	18,5	25,3	2008	13,7	++
82. Actifs de 15 ans ou plus « artisans, commerçants et chefs d'entreprise »[7]	2018	838	6,4	●	6,7	6,5	2008	4,8	++
---Mobilités / déplacements									
83. Ménages disposant d'une voiture[1]	2018	7 838	56,6	●	46,6	50,7	2008	55,2	=
84. Ménages disposant de 2 voitures ou plus[1]	2018	3 533	25,5	●	34,7	26,4	2008	27,6	-
85. Actifs se déplaçant principalement en voiture pour aller travailler[7]	2018	7 870	60,7	●	70,2	61,9	2008	72,0	--
86. Actifs se déplaçant principalement en transports en commun pour aller travailler[7]	2018	2 675	20,6	●	15,4	19,1	2008	13,3	++

● TRÈS INFÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE (- 20 % ET EN-DEÇÀ) / ● INFÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE (COMPRIS ENTRE - 20 % ET - 10 %) / ● AUTOUR DE LA MOYENNE NATIONALE (COMPRIS ENTRE - 10 % ET + 10 %) OU DIFFÉRENCE NON SIGNIFICATIVE / ● SUPÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE (COMPRIS ENTRE + 10 % ET + 20 %) / ● TRÈS SUPÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE (+ 20 % ET AU-DELÀ).

	BÈGLES						BÈGLES		
	ANNÉE	EFFECTIF	TAUX	POSITION	TAUX FRANCE HEXAGONALE	TAUX BORDEAUX MÉTROPOLE	ANNÉE	TAUX VALEUR	TAUX ÉVOLUTION
---Mobilités / déplacements *(suite)*									
87. Actifs occupés résidant à 30 minutes ou plus de leur lieu de travail[8]	2018		6,4	●	26,6*	9,5			
88. Actifs en emploi vivant et travaillant au sein de la même commune[8]	2018	3 165	24,4	●	33,8	37,7			
89. Actifs en emploi vivant et travaillant au sein de la même commune et se déplaçant en voiture[9]	2018	1 622	51,3	●	50,8	42,5			
90. Ménages en précarité énergétique mobilité quotidienne en voiture[1]	2018	1 774	12,5	●	13,8	13,6			
91. Accidents corporels de la circulation (nombre annuel moyen)	2019-20	48					2012-13	41,	++
---Environnement									
92. Surface artificialisée (et part dans la superficie totale)	2020	893	81,9	●	nd	51,0	2015	81,4	=
93. Surface des espaces naturels, agricoles et forestiers (et part dans la superficie totale)	2020	197	18,1	●	nd	49,0	2015	18,6	=
94. Sites et sols pollués (et densité pour 100 km²)	2018	7	70,3	●	nd	18,0	2016	70,3	=
95. Industries classées ICPE**	2018	12					2016	14	-
96. Établissements industriels classés IED**	2018	3					2016	3	=
97. Population résidant potentiellement dans une zone fragilisée liée aux principaux polluants atmosphériques (carte stratégique Air - classes 2, 3 ou 4)[10]	2022	1 240	4,2	●	nd	7,5			
98. Population potentiellement exposée au bruit routier (⩾ 55dBA Lden)[10]	2018	13 600	58,4	●	nd	75,2			
---Habitat									
99. Nombre de logements[11]	2018	15 040					2008	12 047	++
100. Logements vacants[11]	2018	912	6,1	●	8,1	5,4	2008	5,1	++
101. Résidences principales[11]	2018	13 847	92,1	●	82,1	91,5	2008	94,2	=
102. Résidences principales occupées par des propriétaires[12]	2018	6 066	43,8	●	57,6	42,7	2008	46,7	-
103. Ménages ayant emménagé depuis moins de 2 ans[1]	2018	2 068	14,9	●	12,9	18,1	2008	12,2	++
104. Logements sociaux[12]	2019	3 753	27,1	●	17,0	20,5	2014	27,5	=
105. Locataires HLM dans les résidences principales[12]	2018	3 878	28,0	●	14,7	18,3	2007	27,5	=
106. Ménages en précarité énergétique logement[1]	2018	1 187	8,3	●	14,0	9,2			
107. Résidences principales suroccupées (hors studio de 1 personne)[12]	2018		4,3	●	4,2*	3,6			

* France entière / ** **UC** : unité de consommation - **RSA** : revenu de solidarité active - **AAH** : allocation pour adulte handicapé - **RG** : régime général - **APL** : aide personnalisée au logement - **ALS** : allocation de logement sociale - **ALF** : allocation de logement familiale - **ASF** : allocation de soutien familial - **ICPE** : installation classée protection de l'environnement - **IED** : directive relative aux émissions industrielles

1 - pour 100 ménages / 2 - pour 100 habitants de 15 à 64 ans / 3 - pour 100 personnes de 20 à 64 ans / 4 - pour 100 bénéficiaires du régime général / 5 - pour 100 familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans / 6 - pour 100 salariés âgés de 25-64 ans / 7 - pour 100 actifs / 8 - pour 100 actifs occupés / 9 - pour 100 actifs en emploi vivant et travaillant sur la même commune / 10 - pour 100 habitants / 11 - pour 100 logements / 12 - pour 100 résidences principales

LES JEUNES

Si les enfants et les jeunes sont globalement en bonne santé et se perçoivent comme tel, les comportements qui s'installent à cette période, ainsi que les environnements physiques et sociaux dans lesquels ils se développent, conditionnent leur avenir en matière de santé. Les choix liés à leur vie professionnelle, l'entrée dans la vie active, les problématiques liées aux ressources financières, sont autant d'éléments qui peuvent être complexes à gérer pour les jeunes adultes et qui sont parfois pour eux prioritaires aux enjeux de santé et de promotion de la santé.

	BÈGLES						BÈGLES		
	ANNÉE	EFFECTIF	TAUX	POSITION	TAUX FRANCE HEXAGONALE	TAUX BORDEAUX MÉTROPOLE	ANNÉE	TAUX VALEUR	TAUX ÉVOLUTION
108. Places d'accueil de jeunes enfants (tout type)[1]	2018	653	59,8	●	59,3	74,8	2016	64,1	-
109. Places en établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE)[1]	2018	197	18,0	●	20,1	31,2	2016	18,8	=
110. Jeunes percevant l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)[2]	2020	181	2,5	●	2,2	2,3	2012	1,2	++
111. Jeunes de 6-16 ans non scolarisés[3]	2018	117	3,3	●	2,3	2,5	2008	0,8	++
112. Jeunes de 15-24 ans non insérés[4]	2018		16,7	●	16,3*	13,2	2008	13,8	++
113. Jeunes de 15-24 ans vivant seuls[4]	2018	492	12,3	●	13,0	29,5	2008	6,1	++
114. Chômeurs de 15-24 ans (et taux de chômage)	2018	486	29,9	●	26,5	25,7	2008	23,9	++
115. Actifs de 15-24 ans en emploi précaire[5]	2018	691	63,1	●	63,9	66,8	2008	53,7	++
116. Jeunes adultes de 25-34 ans sortis du système scolaire avec peu ou pas de diplôme[6]	2018	460	11,8	●	12,4	10,2	2008	15,5	--
117. Jeunes adultes de 25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur (bac + 2 ou plus)[6]	2018	2 051	52,4	●	46,5	58,3	2008	40,6	++
118. Taux de pauvreté des moins de 30 ans	2018		22,0	●	22,2	24,3	2012	18,0	++
119. Jeunes de 16-24 ans du RG** bénéficiant de la complémentaire santé solidaire non participative[7]	2020	308	9,2	●	11,4*	nd	2018	11,0	--
120. Licences sportives délivrées à des femmes de 5-19 ans[8]	2018	1 108	42,5	●	50,6	45,6	2014	33,1	++
121. Licences sportives délivrées à des hommes de 5-19 ans[8]	2018	1 822	69,1	●	75,6	72,7	2014	65,3	+

* France entière / ** **RG** : régime général

1 - capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans / 2 - pour 100 jeunes de moins de 20 ans / 3 - pour 100 jeunes de 6 à 16 ans / 4 - pour 100 jeunes de 15 à 24 ans / 5 - pour 100 salariés âgés de 15 à 24 ans / 6 - pour 100 jeunes de 25 à 34 ans sortis du système scolaire /7 - pour 100 bénéficiaires du RG de 16 à 24 ans / 8 - pour 100 personnes âgées de 5 à 19 ans

● TRÈS INFÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE (- 20 % ET EN-DEÇÀ) / ● INFÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE (COMPRIS ENTRE - 20 % ET - 10 %) / ● AUTOUR DE LA MOYENNE NATIONALE (COMPRIS ENTRE - 10 % ET + 10 %) OU DIFFÉRENCE NON SIGNIFICATIVE / ● SUPÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE (COMPRIS ENTRE + 10 % ET + 20 %) / ● TRÈS SUPÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE (+ 20 % ET AU-DELÀ).

	BÈGLES						BÈGLES		
	ANNÉE	EFFECTIF	TAUX	POSITION	TAUX FRANCE HEXAGONALE	TAUX BORDEAUX MÉTROPOLE	ANNÉE	TAUX VALEUR	TAUX ÉVOLU-TION
---Santé et recours aux soins									
122. Bénéficiaires de 16-24 ans pris en charge en affection de longue durée[1]	2019	68	239,1	●	241,2	253,1	2015	226,3	+
123. Jeunes de 16-24 ans du RG** sans recours aux soins au cours des 24 derniers mois[2]	2020	288	8,6	●	10,1*	8,0	2018	6,0	++
124. Jeunes de 16-24 ans du RG** n'ayant pas eu de consultation de médecin généraliste au cours des 24 derniers mois[2]	2020	798	23,7	●	27,2*	24,9	2018	10,9	++
125. Jeunes de 16-24 ans du RG** n'ayant pas eu de consultation de dentiste au cours des 24 derniers mois[2]	2020	1 722	51,2	●	51,0*	50,6	2018	29,9	++
126. Femmes de 20-24 ans du RG** n'ayant pas eu de consultation de gynécologue au cours des 24 derniers mois[3]	2020	376	34,9	●	nd	24,8	2018	30,2	++
127. Bénéficiaires de 15-24 ans pris en charge en ALD** pour affections psychiatriques de longue durée[4]	2020	54	140,2	●	118,7	150,9	2012	116,6	=
128. Bénéficiaires de 16-24 ans traités par psychotropes[5]	2019	45	15,8	●	15,2	17,1			

* France entière / ** **RG** : régime général - **ALD** : affection de longue durée

1 - taux standardisés pour 10 000 consommateurs de soins âgés de 16 à 24 ans / 2 - pour 100 bénéficiaires du RG âgés de 16 à 24 ans / 3 - pour 100 femmes âgées de 20 à 24 ans / 4 - taux standardisés pour 10 000 habitants âgés de 15 à 24 ans / 5 - taux standardisés pour 1 000 consommateurs de soins âgés de 16 à 24 ans

LES PERSONNES ÂGÉES

Le vieillissement massif de la population dans les prochaines années constitue un enjeu majeur social et de santé publique. Les collectivités locales sont d'autant plus concernées qu'elles mettent en place des politiques de bien vieillir au sein de leur commune avec le développement de services et activités spécifiques (restauration, ateliers, hébergement...). Elles doivent ainsi être en mesure de suivre les caractéristiques de leur population âgée pour adapter leurs services locaux.

	BÈGLES						BÈGLES		
	ANNÉE	EFFECTIF	TAUX	POSITION	TAUX FRANCE HEXAGONALE	TAUX BORDEAUX MÉTROPOLE	ANNÉE	TAUX VALEUR	TAUX ÉVOLUTION
129. Personnes âgées de 75 ans ou plus[1]	2018	2 544	8,6	●	9,4	8,0	2008	9,8	-
130. Indice de grand vieillissement***	2018		55,7	●	44,6	47,5	2008	50,0	+
131. Personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules à domicile[2]	2018	936	36,8	●	38,4	40,9	2008	46,1	--
132. Séniors de l'interrégime de 55 ans ou plus bénéficiant de la CSS*** non participative[3]	2018	213	3,3	●	2,8*	3,0	2015	3,2	+
133. Retraités de 60 ans ou plus de l'interrégime exonérés de la CSG***[3]	2020	1 291	25,9	●	nd	21,6	2015	23,0	+
134. Bénéficiaires de 75 ans ou plus de l'APA*** à domicile (GIR 1 à 4)[2]	2021	295	11,6	●	nd	11,1	2011	9,2	++
---Santé et recours aux soins									
135. Séniors de l'interrégime de 60 ans ou plus sans médecin traitant déclaré[3]	2020	182	3,1	●	2,4 *(NA**)*	nd	2015	2,8	+
136. Séniors de l'interrégime de 60 ans ou plus sans recours aux soins au cours des 12 derniers mois[3]	2020	284	4,9	●	nd	5,0	2015	3,9	++
137. Séniors de 65 ans ou plus du RG*** n'ayant pas eu de consultation de médecin généraliste au cours des 24 derniers mois[4]	2020	345	8,0	●	10,9*	nd	2018	5,0	++
138. Séniors de 65 ans ou plus du RG*** n'ayant pas eu de consultation de dentiste au cours des 24 derniers mois[4]	2020	2 020	47,1	●	49,5*	43,2	2018	36,2	++
139. Séniors de 65 ans ou plus du RG*** n'ayant pas eu d'acte de vaccination anti grippale sur les 24 derniers mois[4]	2020	982	22,9	●	nd	24,1	2018	40,6	--
140. Bénéficiaires de 65 ans ou plus pris en charge en ALD***[5]	2019	2 535	5281,9	●	5 202,4	5186,3	2015	4558,3	++
141. Bénéficiaires de 65 ans ou plus admis en ALD*** (nombre annuel moyen)[6]	2016-19	348	719,6	●	786,9	760,2	2006-09	574,4	++
142. Bénéficiaires de 65 ans ou plus pris en charge en ALD*** pour maladie d'Alzheimer[6]	2020	166	296,4	●	315,3	373,6	2012	254,3	=

* France entière / ** **NA** : Nouvelle-Aquitaine / *** **Indice de grand vieillissement** : 80 ans ou plus / 65-79 ans / **CSS** : complémentaire santé solidaire - **CSG** : contribution sociale généralisée - **APA** : allocation personnalisée d'autonomie - **RG** : régime général - **ALD** : affection de longue durée

1 - pourcentage de la population totale / 2 - pour 100 personnes de 75 ans ou plus / 3 - pour 100 assurés de l'interrégimes du même âge / 4 - pour 100 bénéficiaires du régime général de 65 ans ou plus / 5 - taux standardisés pour 10 000 consommateurs de soins de 65 ans ou plus / 6 - taux standardisés pour 10 000 habitants de 65 ans ou plus

● TRÈS INFÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE (- 20 % ET EN-DEÇÀ) / ● INFÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE (COMPRIS ENTRE - 20 % ET - 10 %) / ● AUTOUR DE LA MOYENNE NATIONALE (COMPRIS ENTRE - 10 % ET + 10 %) OU DIFFÉRENCE NON SIGNIFICATIVE / ● SUPÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE (COMPRIS ENTRE + 10 % ET + 20 %) / ● TRÈS SUPÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE (+ 20 % ET AU-DELÀ).

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Les tableaux permettent d'indiquer les données de la commune concernée par la fiche avec, pour chaque indicateur, l'année de la donnée (la plus récente disponible au moment de l'élaboration des fiches), le nombre et le taux de la commune et la position de la commune par rapport au taux de la France hexagonale (ou de Bordeaux Métropole si la référence nationale n'est pas disponible) (cf méthode ci-dessous). Sont ensuite présentés les taux de la France hexagonale et de Bordeaux Métropole pour l'année considérée. Enfin, les trois dernières colonnes présentent des données plus anciennes de la commune considérée pour voir les évolutions sur chaque indicateur. Il est ainsi précisé l'année de la donnée, le taux observé sur la commune et l'évolution des taux de la commune entre les deux périodes.

Pour les indicateurs de santé, les taux sont standardisés selon l'âge (population de référence : France hexagonale au RP 2014).

L'indice de défaveur sociale (FDep) combine 4 variables issues du recensement de la population et des déclarations fiscales : le revenu fiscal médian par unité de consommation, la part des diplômés de niveau baccalauréat dans la population de 15 ans ou plus non scolarisée, la part des ouvriers dans la population active de 15 à 64 ans, la part des chômeurs dans la population active de 15 à 64 ans.

Position de la commune :

La position de la commune est calculée à partir du taux et est établie en 5 classes pour tous les indicateurs :

- Très inférieure à la moyenne nationale (- 20 % et en-deçà) (rouge)
- Inférieure à la moyenne nationale (compris entre - 20 % et - 10 %) (jaune)
- Autour de la moyenne nationale (compris entre - 10 % et + 10 %) ou différence non significative (gris)
- Supérieure à la moyenne nationale (compris entre + 10 % et + 20 %) (vert clair)
- Très supérieure à la moyenne nationale (+ 20 % et au-delà) (vert foncé)

Cette position est définie de sorte que le taux le plus favorable (ou la situation demandant moins d'accompagnement spécifique) soit en vert (exemple : le taux de bénéficiaires pris en charge en ALD le plus faible sera en vert, de même que la densité de médecins généralistes la plus élevée sera en vert).

Pour les indicateurs d'état de santé (taux standardisés), les territoires avec un taux sans différence significative avec la moyenne nationale sont classés dans la catégorie « Autour de la moyenne nationale ».

Pour des raisons de secret statistique ou de fiabilité, certaines données se rapportant à des effectifs inférieurs à 11 ne sont pas présentées (ss : secret statistique). Les données non disponibles sont notées « nd ».

Evolution du taux :

La dernière colonne des tableaux présente l'évolution du taux de chaque indicateur pour la commune entre les deux périodes présentées dans le tableau. Le taux d'évolution a été calculé à partir des taux et 5 classes ont ensuite été établies :

-- : tendance à la baisse (taux d'évolution inférieur à - 15 %)

- : tendance légèrement à la baisse (taux d'évolution compris entre - 15 % et - 5 %)

= : pas de différence entre les 2 périodes (taux d'évolution compris entre à - 5 % et + 5 %)

+ : tendance légèrement à la hausse (taux d'évolution compris entre à 5 % et 15 %)

++ : tendance à la hausse (taux d'évolution supérieur à 15 %)

Pour les indicateurs de morbidité et de mortalité, un test statistique a été réalisé pour savoir si le taux standardisé sur l'âge de deux périodes différentes a évolué significativement. Les territoires avec un taux sans différence significative sont classés dans la catégorie « pas de différence entre les 2 périodes ».

SOURCES DES DONNÉES PRÉSENTÉES

1-13 : Insee (RP) / **14 :** SNDS (interrégimes) - Carto des pathologies Version G8 / **15 :** Cnamts, CCMSA / **16-20 :** Inserm-CépiDc / **21-22 :** Cnamts, CCMSA / **23 :** Inserm-CépiDc / **24-25 :** Cnamts, CCMSA / **26 :** Inserm-CépiDc / **27-28 :** Cnamts, CCMSA / **29 :** Inserm-CépiDc / **30-33 :** Cnamts, CCMSA / **34 :** SNDS (DCIR, interrégimes) / **35-36 :** Cartosanté / **37 :** Observatoire régional des situations de fragilité Grand Sud / **38 :** Drees / **39-41 :** Cartosanté / **42 :** Observatoire régional des situations de fragilité Grand Sud / **43 :** Cartosanté / **44 :** Drees / **45 :** Cartosanté / **46 :** Drees / **47 :** Cartosanté / **48 :** Drees / **49 :** Cartosanté / **50-54 :** Observatoire régional des situations de fragilité Grand Sud / **55-56 :** CRCDC NA / **57 :** Cartosanté / **58 :** SNDS (DCIRS, interrégimes) / **59-60 :** Cnamts, CCMSA / **61-67 :** SNDS (interrégimes) - Carto des pathologies Version G8 / **68 :** SNDS (PMSI) / **69-72 :** Insee (Filosofi) / **73-74 :** CNAF, CCMSA / **75 :** Observatoire régional des situations de fragilité Grand Sud (Régime général) / **76-77 :** CNAF, CCMSA / **78-89 :** Insee (RP) / **90 :** ONPE / **91 :** Bordeaux Métropole (bilan sécurité routière) / **92 :** Corine Land Cover / **93 :** GIP ATGeRi, GIP Littoral / **94 :** Géorisques / **95-96 :** S3IC-MEEM / **97 :** Atmo NA / **98 :** Bordeaux Métropole (cartes stratégiques du bruit) / **99-103 :** Insee (RP) / **104 :** RPLS / **105 :** Insee (RP) / **106 :** ONPE / **107 :** Insee (RP) / **108-109 :** Caf / **110 :** Cnaf, CCMSA / **111-117 :** Insee (RP) / **118 :** Insee (Filosofi) / **119 :** Observatoire régional des situations de fragilité Grand Sud (Régime général) / **120-121 :** ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports / **122 :** SNDS (interrégimes) - Carto des pathologies Version G8 / **123-126 :** Observatoire régional des situations de fragilité Grand Sud (Régime général) / **127 :** Cnamts, CCMSA / **128 :** SNDS (interrégimes) - Carto des pathologies Version G8 / **129-131 :** Insee (RP) / **132-133 :** Observatoire régional des situations de fragilité Grand Sud / **134 :** Département de la Gironde / **135-139 :** Observatoire régional des situations de fragilité Grand Sud / **140 :** SNDS (interrégimes) - Carto des pathologies Version G8 / **141-142 :** Cnamts, CCMSA.

Observatoire régional de la santé de Nouvelle-Aquitaine
58 rue Abbé de l'Épée - 33000 BORDEAUX
Courriel : contact@ors-na.org / Site : www.ors-na.org

Retrouvez les indicateurs territorialisés sur la santé et ses déterminants sur le site de cartographie interactive de l'ORS Nouvelle-Aquitaine : www.ors-na.org/les-donnees-de-sante-cartes/

Ce document a été réalisé à la demande et avec le soutien financier de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine et de Bordeaux Métropole.